



Assistance réglementaire

Titulaire du contrat

NOM, PRÉNOM : _____

FONCTION : _____

SOCIÉTÉ : _____

SERVICE : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE (UNIQUE) : _____

FORFAITS Nombre de Journées * d'Assistance Réglementaire contractées	Montant du FORFAIT	
	H.T.	T.T.C
☐ 1 journée à 1.200 €	1.200 euros	1.435,20 euros
☐ 2 journées à 1.200 €	2.400 euros	2.870,40 euros
☐ 3 journées à 1.200 €	3.600 euros	4.305,60 euros
☐ 4 journées à 1.200 €	4.800 euros	5.740,80 euros
☐ 5 journées à 1.150 €	5.750 euros	6.877,00 euros
☐ 6 journées à 1.150 €	6.900 euros	8.252,40 euros
☐ 7 journées à 1.150 €	8.050 euros	9.627,80 euros
☐ 8 journées à 1.150 €	9.200 euros	11.003,20 euros
☐ 9 journées à 1.150 €	10.350 euros	12.378,60 euros
☐ 10 journées à 1.100 €	11.000 euros	13.156,00 euros

* une journée = 8 heures

À retourner à SUNNIKAN Consulting complété et signé

Par courrier à :

SUNNIKAN Consulting - 8 parvis de Saint Maur - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Fait à , le

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte,

Signature :

Cachet de la société :

Assistance Réglementaire Recherche Biomédicale - Conditions générales de vente

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser les rapports entre SUNNIKAN Consulting et le Titulaire du contrat d'Assistance Réglementaire.

Le fait pour le Titulaire du contrat :

- d'adresser le bon de commande de prestation d'Assistance Réglementaire complété et signé et le règlement,
- de recevoir la facture correspondante,

vaut conclusion du contrat entre les parties et acceptation des conditions générales de vente par le Titulaire du contrat.

Article 2 : Définition de l'Assistance Réglementaire

Sur la base d'une question posée par le Titulaire du contrat (ou une personne habilitée par le Titulaire du contrat), SUNNIKAN Consulting élabore une réponse sous forme de synthèse fondée sur les textes réglementaires et appuyée par les citations concernées.

Le champ d'application de l'Assistance Réglementaire Recherche Biomédicale est le suivant :

- Produits concernés : médicaments, médicaments dérivés du sang, gaz médicaux, dispositifs médicaux (ne rentrent pas dans le champ : alicaments, produits chimiques, produits cosmétique...)
- Référentiels relatifs à la recherche biomédicale, aux recherches visant à évaluer les soins courants et aux études non interventionnelles : législations, réglementations et recommandations françaises, de la Communauté Européenne, américaines et internationales (ex : ICH)

Référentiels indirectement liés, tels que : protection des données, Bonnes Pratiques de Fabrication des médicaments expérimentaux.

Article 3 : Description de la prestation d'Assistance Réglementaire

L'Assistance Réglementaire relative à la Recherche Biomédicale réalisée par SUNNIKAN Consulting fait l'objet d'une réponse par courrier électronique d'un fichier "pdf". Un tableau de suivi des temps

d'Assistance Réglementaire est envoyé lors de chaque réponse.

La prestation d'Assistance Réglementaire Recherche Biomédicale comprend l'envoi d'une réponse, sous 48 heures ouvrées au plus tard ou, au cas par cas, selon les conditions fixées par les parties.

La durée de validité de la prestation d'Assistance Réglementaire Recherche Biomédicale est de deux ans après la date de signature du présent bon de commande.

Article 4 : Destinataire de la prestation

Le Titulaire du contrat est le destinataire de la prestation. Il peut désigner une ou plusieurs personnes habilitées à bénéficier de la prestation et en informe SUNNIKAN Consulting. Il peut diffuser la réponse aux personnes concernées par la question au sein de sa société.

Article 5 : Protection intellectuelle

Les informations délivrées par SUNNIKAN Consulting sont des œuvres de l'esprit, telles que définies par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. À ce titre, SUNNIKAN Consulting se réserve toutes les voies de droit afin de protéger son produit d'une utilisation ou diffusion qui ne serait pas l'objet d'un contrat ou d'un accord préalable.

Article 6 : Obligations du Titulaire du contrat

Le Titulaire du contrat s'engage à se conformer aux présentes conditions générales de vente.

Dans le cas contraire, SUNNIKAN Consulting pourra résilier le présent contrat. La résiliation prendra effet à compter de la réception par le Titulaire du contrat d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Protection des données personnelles

Les données personnelles du Titulaire du contrat sont destinées uniquement au personnel de SUNNIKAN Consulting et sont utilisées pour l'envoi, le suivi de la prestation et une éventuelle utilisation commerciale en rapport avec les fonctions du Titulaire du contrat.

Le Titulaire du contrat a la possibilité de s'opposer gratuitement à l'utilisation commerciale de ses données.

SUNNIKAN Consulting a déclaré auprès de la CNIL ses fichiers de gestion des clients conformément à la réglementation.

Conformément à l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 6 Août 2004, le Titulaire du contrat dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Ces droits s'exercent auprès du Service Juridique de SUNNIKAN Consulting, dont l'adresse figure en bas de page.

Article 8 : Engagement de Confidentialité

SUNNIKAN Consulting s'engage à tenir confidentielles les informations qui pourraient être fournies par le Titulaire du contrat lors de sa demande d'assistance et à en faire un usage strictement limité à la mission.

Article 9 : Droit de rétractation

Lorsque le Titulaire du contrat est une personne physique consommateur, il bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours francs conformément à l'article L.121-20 du Code de la Consommation. Cette disposition ne s'applique pas au professionnel. (personne physique inscrite en nom propre au répertoire des métiers, au RCS ou à l'URSSAF ou société commerciale).

Article 10 : Informations contenues dans la réponse fournie par SUNNIKAN Consulting

La réponse de SUNNIKAN Consulting est une compilation d'informations sur l'état de la réglementation. SUNNIKAN Consulting ne saurait être tenu responsable des conséquences de l'interprétation faite par le Titulaire du contrat.